



AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 3533-2026-1
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 3533-2026-1

Le conseil municipal a adopté, à la séance du 17 août 2026, le projet de règlement 3533-2026-1 modifiant le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 concernant l'ajout d'un usage conditionnel dans la zone H115, située sur la rue Principale Ouest (route 112), entre la rue Fillion et le chemin de fer.

Le principal objet de ce projet de règlement est le suivant:

Article	Objet	Zone existante concernée	Zones contiguës
1	Ajouter la possibilité de demander l'autorisation d'un usage conditionnel pour un usage principal de « service professionnel » dans la zone H115 située sur la rue Principale Ouest (route 112), entre la rue Fillion et le chemin de fer.	H115	C112-1, H113, H114 H114-1, H116. H117, H118, F119, H122, H123

Ce projet de règlement concerne la zone H115.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le 3 septembre 2026 à 19 h**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Si vous avez des questions concernant ce projet, vous pouvez également nous faire parvenir, au cours de l'assemblée publique de consultation, vos questions via Facebook.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que les plans de la zone concernée et des zones contiguës, le cas échéant, peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Magog au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme, au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan de la zone concernée est joint au projet de règlement qui accompagne le présent avis.

Donné à Magog, le 18 août 2026

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière